

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

GUIDE DE DÉCLARATION DE LA VICTIME : UN NOUVEL OUTIL DISPONIBLE

Laval, le 27 mai 2019 – En cette Semaine des victimes et survivants d’actes criminels, l’AFPAD est fière de présenter son nouvel outil « Guide de déclaration de la victime » pour soutenir et conseiller les proches ou la famille d’une victime afin de rédiger une déclaration qui sera présentée avant un prononcé de sentence ou dans le cadre de toute procédure judiciaire qui les invite à exercer ce droit. Ce document a été financé par le Ministère de la Justice du Canada.

Ce projet a été rendu possible grâce à la collaboration de grands professionnels et partenaires : Arlène Gaudreault, présidente-fondatrice de l’Association québécoise Plaidoyer-Victimes, Nicole Gibeault, juge à la retraite et chroniqueuse judiciaire, Dre Pascale Brillon, psychologue-directrice de l’Institut Alpha, Marilyne Cléroux Desmarais, intervenante au CAVAC de Montréal, Christine Carretta, auteure du livre « Ma soeur, sauvagement assassinée ». Nous soulignons l’apport de nombreuses familles qui nous ont inspirés par leur témoignage et leur expérience.

« Il n’y a pas de façon privilégiée pour exprimer les nombreux impacts que le crime aura provoqués, mais quelques pistes à travers ce guide faciliteront la réalisation de cette tâche difficile. Il est important de mentionner que ce guide ne doit certainement pas créer ou susciter d’attentes indues concernant l’influence d’une déclaration sur les décisions judiciaires. Le but d’un tel guide vise à accompagner les proches de victimes à travers leur démarche qui se veut personnelle et libératoire. » déclare Nancy Roy, directrice générale de l’AFPAD.

Le « Guide de déclaration de la victime » est maintenant disponible en ligne à l’adresse suivante : <http://afpad.ca/documentation/guide-declaration-victime>. Des copies papier seront distribuées dans divers palais de justice et peuvent être demandées à l’AFPAD en appelant au 1 877 484-0404.

À PROPOS DE L’AFPAD

Depuis sa fondation en 2005, l’Association des familles de personnes assassinées ou disparues (AFPAD) représente plusieurs centaines de familles au Québec et entend poursuivre sa mission par le développement de nouveaux services et d’outils permettant à ses membres de briser l’isolement et de développer entre eux un lien de solidarité.

- 30 -

Nancy Roy, directrice générale de l’AFPAD
Cellulaire : 514 436-1577 / Bureau : 514 396-7389
Courriel : nancyroy@afpad.ca